

Inscription des élèves du préscolaire (des nouveaux élèves) pour l'année scolaire 2017-2018 et inscription au service de garde et au service du dîner

- se présenter au secrétariat de l'école, durant la semaine du 6 février, entre 8 h 30 et 11 h 30 ou 13 h et 15 h avec les documents suivants :
 1. Complétez le grand formulaire qui vous sera remis à l'école. Assurez-vous d'avoir répondu à toutes les sections. Une vérification sera faite par un membre du personnel.
 2. Préparez vos pièces d'identités.
 3. Pour l'élève né au Canada, l'ORIGINAL du certificat de naissance (GRAND FORMAT) émis par l'État civil de la province OU pour l'élève né ailleurs qu'au Canada, l'ORIGINAL du certificat de naissance, TRADUIT s'il y a lieu, et l'ORIGINAL du ou des documents d'immigration.
 4. La carte d'assurance-maladie de l'enfant.
 5. Une preuve de résidence comme un compte de taxes, une facture d'électricité ou un permis de conduire (incluant l'adresse de résidence sans étiquette de changement d'adresse).

Ces documents sont obligatoires afin que votre enfant soit inscrit à l'école. Un membre du personnel fera les copies nécessaires et vous remettra vos documents ensuite.

Invitation

Le 1 juin en avant-midi, nous accueillerons les nouveaux élèves du préscolaire et leurs parents. Réservez cette date dès maintenant. Vous recevrez plus de détails au mois de mai par courriel. Assurez-vous que votre adresse courriel fonctionne.

N.B.: Si une ou des informations étaient manquantes votre dossier sera mis en attente. Vous devrez vous assurer de remédier à la situation le plus rapidement possible.

Si votre enfant reçoit déjà des services d'ergothérapie, d'orthophonie... il sera important de nous en faire part. Ces informations nous aideront à planifier les services et à favoriser une intégration harmonieuse au monde scolaire.

Élèves qui fréquentent l'école Plein-Soleil en 2016-2017

Les élèves qui fréquentent déjà une école faisant partie de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries recevront directement à l'école un formulaire d'inscription pour l'année scolaire 2017-2018 (les parents n'ont pas à se présenter à l'école).